

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres
domaines de
compétences

Sous matière : Autres
domaines de
compétences des
communes

**OBJET :
CONVENTION DE
PARTICIPATION
COMMUNALE
AUX FRAIS DE
SCOLARISATION
DE L'ECOLE
PRIVEE
« JEANNE
D'ARC »**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 05.03.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.03.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : **1 8 MARS 2019**

Séance du Conseil Municipal du 11 mars 2019,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude,
CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline,
GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline,
GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE
Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès,
BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS
Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GIRAL Hélène donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,
M. GARRIGUES Michel donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,
M. LINOUE Stéphane donne procuration à Mme THOMAS-DAIDE Hélène,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Secrétaire : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire informe l'assemblée des termes de la Loi Debré N°59-1557
du 31/12/1959 et son décret N°60-389 du 22 avril 1960 modifié et notamment
l'article 7 qui prévoit la participation sur des fonds publics aux dépenses de
fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat
d'association, modifiée par l'ordonnance N° 2008-1304 du 11 décembre 2008.
C'est le cas pour l'école privée « Jeanne d'Arc », sous contrat d'association
signé avec l'Etat le 12 février 1975 et son avenant du 27 octobre 1980.

Par délibération du 23 février 1981, le Conseil Municipal a décidé de participer
aux frais de fonctionnement de l'école privée « Jeanne d'Arc ».

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités
locales,

Vu la loi 2009-1312 du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de
financement entre les écoles publiques élémentaires et privées sous contrat
d'association, et l'article L 442-5 du Code de l'Education,

Vu la circulaire 2012-025 du 15 février 2012 qui énonce les règles de prise en
charge par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées
sous contrat et en détermine la liste,

Considérant la nécessité de renouveler la convention Ville/Ecole privée « Jeanne d'Arc » qui définit les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de l'école privée « Jeanne d'Arc »,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter la convention de participation communale aux frais de scolarisation avec l'école privée Jeanne d'Arc selon la convention ci-annexée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation communale aux frais de scolarisation de l'école « Jeanne d'Arc ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 mars 2019.

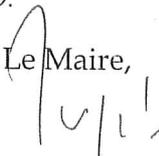
Ampliation faite le :
15 MARS 2019
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
14 MARS 2019
Par publication le :
18 MARS 2019
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD